

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 120 Nettoyant pour vitres d'inserts et de cheminées



Date d'émission: 13.04.16

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit** **Sotin 120 Nettoyant pour vitres et de cheminées**
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange es utilisations déconseillées**
- 1.2.1 **Utilisations pertinentes** Produit d'épuration
- 1.2.2 **Utilisations déconseillées** Aucun connu.
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Producteur / fournisseur SOTIN GmbH & Co.KG
Industriestraße 6
55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0) 671-8 94 89-0
Téléfax +49 (0) 671-8 94 89 25
Homepage www.sotin.de
E-Mail info@sotin.de
- Service chargé des renseignements** Laboratoire
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence**
Société +49 (0) 671-89489-0 Lu-Ve 7:30 – 18:00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
Classification selon le règlement (CE) n° 1727 / 2008
Skin Corr. 1A : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 : H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Met. Corr. 1 : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

- 2.2 **Éléments d'étiquetage** Le produit doit être marqué selon les directives de GHS / CLP.

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement DANGER

Contient : Hydroxyde de sodium
Métasilicate de disodium

Mentions de danger H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garde à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+ P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Produits de nettoyage, 648 / 2004 / CE, contient
< 5 % phosphonates
< 5 % agents de surface non ioniques
< 5 % agents de surface anioniques

- 2.3 **Autre dangers**
Dangers physico – chimiques Effets corrosifs pour les métaux.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 120 Nettoyant pour vitres d'inserts et de cheminées



Date d'émission: 13.04.16

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
 vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition / Information sur les composants

Description

Le produit est un mélange.

Composants	EINECS/EG Reg.nr.	CAS	Conc. [%]	Classification
Hydroxyde de sodium	215-185-5 01-2119457892-27-xxxx	1310-73-2	2 - 5	Skin Corr. 1A, H314; Met. Corr. 1, H290; Eye Dam. 1, H318
Propan-2-ol	200-661-7 01-2119457558-25-xxxx	67-63-0	1 - <5	Flam. Liq. 2, H225 ; Eye Irrit. 2, H319 ; STOTSE 3, H336
Métasilicate de disodium	229-912-9	6834-92-0	1 - <5	Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335; Met. Corr. 1, H290; Eye dam. 1, H318
Étasulfate de sodium	204-812-8 01-2119971586-32-xxxx	126-92-1	1 - <3	Skin Irrit.2, H315 ; Eye Dam. 1, H318
Alcool éthyloxy C12-C14	500-213-3 01-2119487984-16-xxxx	68439-50-9	1 - <2,5	Aqu. Acute 1, H400; Aqu. Chron. 3, H412
2-aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	1 - <3	Acute Tox. 4, H302, H312, H332; Skin Corr. 1B, H314

Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation (SVHC)).

Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après inhalation

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre.

Après contact avec la peau

Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Protéger l'œil non contaminé. Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit provoque des brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non appropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde d'azote (NO_x).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection complet.

Autres indications

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuel. Mettre les personnes en sûreté. Sol très glissant au déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout / les eaux superficielles / les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 7, 8 + 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour diluer, introduire d'abord l'eau puis incorporer le produit en agitant. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Avant les pauses et avant de quitter travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade. Les vêtements de travail

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 120 Nettoyant pour vitres d'inserts et de cheminées



Date d'émission: 13.04.16

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines. Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière / le produit
 Ne pas stocker avec des acides et des agents oxydants.
 Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas D'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Composant	[ml/m ³]	[mg/m ³]	Remarque générale
Hydroxyde de sodium		2	VME FT 20
Propan-2-ol			VME TMP 84 FT 66
	400	980	VLCT (15min)
2-aminoéthanol	1	2,5	VME TMP 49 FT 146
	3	7,6	VLCT (15min)

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Composant	[ml/m ³]	[mg/m ³]	Remarque générale
2-aminoéthanol	1	2,5	H
	3	7,6	15min

DNEL

126-92-1 Étasulfate de sodium

Industrie, inhalation, long-terme – systémique effets: 285 mg/m³.
 Industrie, dermique, long-terme – systémique effets: 4060 mg/kg bw/d.
 Consumer, dermique, long-terme – systémique effets: 2440mg/kg bw/d.
 Consumer, orale, long-terme – systémique effets: 24 mg/kg bw/d.
 Consumer, inhalation, long-terme – systémique effets : 85 mg/m³.

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

Industrie, inhalation, long-terme – locaux effets : 1 mg/m³.
 Consumer, inhalation, long-terme – locaux effets : 1 mg/m³.

68439-50-9 Alcool éthoxylée C12-C14

Industrie, dermique, long-terme – systémique effets : 2080 mg/kg bw/d.
 Industrie, inhalation, long-terme – systémique effets : 294 mg/m³.
 Consumer, inhalation, long-terme – systémique effets : 87 mg/m³.
 Consumer, orale, long-terme – systémique effets : 25 mg/kg bw/d.
 Consumer, dermique, long-terme – systémique effets: 1250mg/kg bw/d.

PNEC

126-92-1 Étasulfate de sodium

Sol (agricole): 0,22 mg/kg dw.
 Sédiment (eau de mer) : 0,15 mg/kg dw.
 Sédiment (eau douce) : 1,5mg/kg dw.
 Station d'épuration (STP) : 1,5mg/l.
 Eau de mer : 0,01357 mg/l.
 Eau douce : 0,1357 mg/l.

68439-50-9 Alcool éthxylée

Sol (agricole) : 1 mg/kg dw.
 Sédiment (eau de mer) : 31 mg/kg dw.
 Sédiment (eau douce) : 31 mg/kg dw.
 Station d'épuration (STP) : 10000 mg/l.
 Eau de mer : 0,0437 mg/l.
 Eau douce : 0,0437 mg/l

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Prévoir une aspiration.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent reprendre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166 :2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

En cas d'immersion :

> 0,7mm ; Caoutchouc butyle, > 480min (EN 374)
 > 0,7 mm ; Caoutchouc nitrile, > 480min (EN 374)

Protection du corps

Vêtements de protection résistant aux bases.

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Ne pas inhaler les aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Filtre à combinaison multiple ABEK (DIN EN 14387).

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	jaunâtre, limpide
Odeur	inodore
Seuil olfactif	non déterminé
pH	13 - 14
Point de fusion / point de congélation	non déterminé

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 120 Nettoyant pour vitres d'inserts et de cheminées



Date d'émission: 13.04.16

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Pression de vapeur	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité relative [g/cm³]	1,1
Solubilité(s) avec l'eau	miscible
Solvants organiques	non déterminé
VOC (CE)	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol / eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	non déterminé
Propriétés comburantes	non déterminé
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité**
Voir le RUBRIQUE 10.3
- 10.2 Stabilité chimique**
Décomposition thermique / conditions à éviter :
Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions avec les acides et les oxydants forts. Corrosif pour les métaux. Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.
- 10.4 Conditions à éviter**
Fort réchauffement.
- 10.5 Matières incompatibles**
Acides.
Agent d'oxydation.
Différents métaux.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux**
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

141-43-5 2- aminoéthanol

Dermique LD50	1025 mg/kg Lapin (IUCLID)
Oral LD50	1720 mg/kg Rat (IUCLID)
Inhalation LC0 / 2h	> 0, 0005 mg/l Rat (IUCLID)

6834-92-0 Méta-silicate de disodium

Oral LD50	600-2100 mg/kg rat (IUCLID)
-----------	-----------------------------

126-92-1 Étasulfate de sodium

Dermique LD50	> 2000 mg/kg rat
Oral LD50	> 2000 mg/kg rat

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

Oral LD50	2000 mg/kg rat (Lit.)
Dermique LD50	1350 mg/kg lapin (IUCLID)

68439-50-9 Alcoool éthoxylée

Dermique LD50	> 2000 mg/kg rat
Oral LD50	> 2000 mg/kg rat
Inhalation LC50 / 4h	> 1,6 mg/l rat

67-63-0 Propan-2-ol

Dermique LD50	13400 mg/kg Lapin
Oral LD50	4570 mg/kg Rat
Inhalation LC50 / 4h	30 mg/l Rat

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit provoque des brûlures. Méthode de calcul.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Risque de lésion oculaire grave. Méthode de calcul.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 120 Nettoyant pour vitres d'inserts et de cheminées



Date d'émission: 13.04.16

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

141-43-5 2-aminoéthanol

LC50 / 96h 2070 mg/l Pimephales promelas (IUCLID)
 EC50 / 48h 65 mg/l Daphnia magna (IUCLID)

6834-92-0 Méta-silicate de disodium

LC50 / 96h 210 mg/l Brachidanio rerio (IUCLID)
 EC50 / 96h 261 mg/l Daphnia magna (IUCLID)

126-92-1 Étasulfate de sodium

LC50 / 96h > 100 mg/l Danio rerio
 EC50 / 3h > 100 mg/l Boues activée
 EC50 / 72h > 100 mg/l Desmodemus subspicatus
 EC5 / 48h > 100 mg/l Daphnia magna

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

LC50 / 96h 35 – 189 mg/l Poisson
 LC50 / 96h 45, 4 mg/l Oncorhynchus mykiss (IUCLID)
 EC50 / 24h 76 mg/l (50%) Daphnia magna

68439-50-9 Alcool éthoxylée C12-14

LC50 / 96h 0, 88 mg/l Brachidanio rerio
 EC50 / 72h 0, 41 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
 EC50 / 48h 0, 26 mg/l Daphnia magna (OECD 202)

67-63-0 Propan-2-ol

EC50 / 72h > 100 mg/l Scenedesmus subspicatus
 EC50 / 48h 13299 mg/l Daphnia magna

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Non déterminé.

Comportement dans les stations d'épuration

Le produit est une lessive alcaline. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Biodégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT non applicable
 vPvB non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationale et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification.

Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

060204* hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

Emballages non nettoyés

Les emballages contaminés doivent être vidés le plus complètement possible ; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

RUBRIQUE 14: Informations relative au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA UN1824

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN
 UN1824 Hydroxyde de sodium en solution.

IMDG/IATA

UN1824 Hydroxyde de sodium en solution.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN



Classe 8
 Étiquette 8

IMDG/IATA



Class 8
 Label 8

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

No EmS: F-A, S-B

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

Indications complémentaires de transport

ADR/RID/ADN
 Quantités limitées (LQ) 11
 Quantités exceptées (EQ) Code: E2
 Catégorie de transport 2
 Code de restriction en tunnels E

IMDG
 Limited quantities (LQ) 11
 Excepted quantities (EQ) Code: E2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 120 Nettoyant pour vitres d'inserts et de cheminées

Sofin

Date d'émission: 13.04.16

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

UN "Model Regulation"

UN1824 Hydroxyde de sodium en solution.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions de CEE

1991/689 (2001/118) ; 1999/13 ; 2004/42 ; 648/2004 ; 1907/2006 (REACH) ; 1272/2008 ; 75/324/CEE (2008/47/CE) ; 453/2010/CE ; (UE) 2015/830

Règlements de transport

ADR (2015) ; IMDG-Code (2015, 37. Amdt.) ; IATA-DGR (2016)

Réglementations nationales (FR)

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

Observer les restrictions d'emploi

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

VOC (1999/13/CE)

0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

16.1 Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2 Acronymes et abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstract Service

CE : Communauté Européenne

CEE : Communauté économique européenne

CLP: Classification, Labelling and Packaging of Chemicals [Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à la emballage ; règlement (CE) no 1272/2008]

DNEL: Derived No Effect Level

EC50: Median effective concentration

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EmS: Emergency Schedules

FT: numéro de la fiche toxicologique publiée par l'INRS pour la substance ou sa famille chimique

GHS: Globally Harmonised System

H: Skin resorptive

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: International Air Transport Association – Dangerous Goods Regulations

IBC-Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

ICAO: International Civil Aviation Organisation
IFA : Institute de protection contre les maladies et les accidents du travail

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code
INRS: Institute national de recherché et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

IUCLID: International Uniform Chemical Information Database

LC0: Maximum tolerable concentration

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Median lethal dose

Lit.: littérature

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT: Persistent, bioaccumulative and toxic substance

PNEC: Predicted No Effect Concentration

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

TMP: numéro du ou des tableaux de maladies professionnelles (Régime général) mentionnant la substance ou sa famille chimique

VLCT: Valeur limite court terme

VME: Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Professionnelle

VOC: Volatile organic compounds

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Aqu. Acute 1: Hazardous to the aquatic environment – Acute Hazard, Category 1

Aqu. Chron. 3: Hazardous to the aquatic environment – Chronic Hazard, Category 3

Eye Dam.1: Serious eye damage, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Eye irritation, Hazard Category 2

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Met. Corr. 1: Substance or mixture corrosive to metals, Hazard Category 1

Skin Corr. 1A: Skin corrosion, Hazard Category 1A

Skin Corr. 1B: Skin corrosion, Hazard Category 1B

STOT SE3: Specific target organ toxicity – Single exposure, Hazard Category 3

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un Rapport juridique contractuel